Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260304-DEL_20260304_08-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mars 2026

DATE DE LA CONVOCATION :
26 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six,
Le quatre du mois de mars à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Monsieur LE GOUX Philippe, Maire.

Etaient présents :
LE GOUX Philippe, Maire
KEROULLÉ Christine, LE MÉHAUTÉ Claude, TAISSET Maëlig, HERNOT Hervé, Adjoints.
GUEZOU Annick, DERRIEN Marylène, GOAZIOU Fabienne, GLO Stéphanie, BRIAND Yvon, LE BLANC Stéphane, CARON Guillaume, ROUXEL Sylvain, BOCHER Emilie, LE MOAN Bryan, Conseillers Municipaux,

Absents : -

Secrétaire de séance : BOCHER Emilie

Finances communales - attribution des subventions 2026

Emilie Bocher présente les nouvelles demandes de subventions reçues en mairie pour l'année 2026 de la part du Trégor Goëlo Athlétisme (TGA), du Comice Agricole du canton de Plouha, de la MFR de Loudéac, du Secours Populaire de Plouha, des Cavaliers de l'EAD, de la section basket de l'Amicale laïque de Plélo, de la team ultra-violet de Lanvollon et du Pays de Paimpol Athlétisme. Mme Bocher rappelle les critères d'attribution de la commune.

Il appartient à l'assemblée de statuer sur ce dossier.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de verser pour l'année 2026, les nouvelles subventions suivantes :**
  - **Trégor Goëlo Athlétisme (TGA) : 10 €**
  - **Comice Agricole du canton de Plouha : 25 €**
  - **MFR de Loudéac : 75 €**
  - **Secours Populaire Français de Plouha : 220 €**
  - **Les Cavaliers d'EAD : 20 €**
  - **La section basket de l'Amicale Laïque de Plélo : 30 €**
  - **Team ultra-violet : 50 €**
  - **Pays de Paimpol Athlétisme : 10 €**
- **AUTORISE le Maire à procéder aux versements correspondants et à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Pléguien,
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Philippe LE GOUX

Emilie BOCHER
Secrétaire de séance